

# MARIONNETTSSIMO

Date de création	Rédacteur·trice	Vérificateur·trice	Approbateur·trice
03.10.2018	Capucine HUREL	Enora GALLAIS	Claire BACQUET

Différentes prises en charges pour le financement de vos formations sont possibles :

## **- L'AFDAS :**

**Pour connaître toutes les modalités de demande de prise en charge financière, vous pouvez consulter la page dédiée sur le site internet de l'AFDAS.**

<https://www.afdas.com/particuliers/services/financement/intermittents/votre-acces-a-la-formation/comment-etablir-votre-demande-de-financement#condition-d'accès-aux-financements>

**La demande d'aide doit être déposée au plus tard un mois avant le début de la formation.**

## **- L'Aide Individuelle à la Formation (AIF) – Pôle emploi**

**Vous pouvez bénéficier de cette aide si vous êtes demandeur d'emploi et que votre démarche de formation est cohérente avec vos objectifs professionnels.**

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/l-aide-individuelle-a-la-formation-aif--@/article.jspz?id=60856>

Lorsque les dispositifs de financements existants (ceux des collectivités territoriales, des organismes paritaires collecteurs agréés, ...) ne peuvent prendre en charge votre projet de formation, partiellement ou entièrement, rapprochez-vous de votre conseiller Pôle emploi pour savoir si vous pouvez bénéficier d'une Aide individuelle à la formation (AIF) dans le cadre de votre PPAE (projet personnalisé d'accès à l'emploi) qui contribuera au financement des frais pédagogiques de votre formation.

**La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.**

## **- la Région**

<https://www.meformerenregion.fr/financer-une-formation/>

Lorsque les dispositifs de financements existants ne vous permettent pas d'être pris en charge, la Région met en place des dispositifs d'aide à la formation à destination de différents publics.

Vous pouvez rencontrer un conseiller régional dans un réseau d'accueil, d'information et d'orientation : reportez vous au Conseil régional de votre lieu de résidence afin de connaître les structures dans lesquelles vous pourrez échanger avec ce conseiller.

Cette rencontre vous permettra de lui exposer votre projet de formation afin que celui ci vous oriente sur les possibilités de financements.